RAPPORT DU CONSEIL COMMUNAL AU CONSEIL GENERAL CONCERNANT LA REHABILITATION ET LA RESTAURATION DES JARDINS DE L'HOTEL DUPEYROU ET DU MUSEE D'ETHNOGRAPHIE MEN

(19 mai 2021)

Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs,

La valorisation des espaces ouverts et paysagers revêt toujours plus d'importance pour la qualité de vie et la biodiversité en milieu construit. Pour faire face aux enjeux sociétaux et environnementaux à venir, notamment ceux liés aux changements climatiques, il convient d'apporter un regard nouveau sur le développement de la ville en valorisant les structures paysagères et en favorisant des parcs urbains généreux et harmonieusement répartis sur le territoire.

L'Office des parcs et promenades, dont les missions ont largement évolué dans ce sens ces dernières années, s'y emploie. En effet, dans le cadre de la révision des plans d'aménagements et autres documents d'urbanisme, il a initié une démarche destinée à doter la ville d'un «Plan Paysage», dont l'étape 1, consacrée au «diagnostic et état des lieux», sur l'ensemble du territoire communal, est en cours de finalisation.

Ces éléments vont permettre, en étroite collaboration avec le Service du développement territorial, de développer la ville avec une vision novatrice, articulée autour des structures paysagères, existantes ou à créer, afin d'améliorer la qualité de vie, les liens sociaux, la biodiversité et l'adaptation au changement climatique. En cohérence avec cette vision, le présent rapport propose à votre Autorité de réhabiliter deux jardins patrimoniaux

d'envergure naturelle, culturelle et touristique majeure: le jardin de l'Hôtel DuPeyrou et le parc du Musée d'ethnographie (MEN). Tous deux inscrits dans un continuum paysager structurant l'espace de la ville, ils présentent des caractéristiques paysagères très distinctes qui seront détaillées dans les chapitres suivants. Une intervention sur ces espaces est nécessaire aujourd'hui dans la mesure où tous deux présentent un besoin de renouvellement des plantations et de rénovation matérielle, qui prend en considération également les aspects sécuritaires. Les deux projets intègrent les composantes nécessaires à la favorisation de la biodiversité, dans la continuité des actions «Nature en ville»[1], accompagnées d'un plan de gestion diminuant les besoins en intervention humaine sur la vie de ces espaces.

1. Restauration et réhabilitation du jardin de l'Hôtel DuPeyrou

Le jardin de l'Hôtel DuPeyrou, lieu emblématique de la ville, s'inscrit dans un réseau de parcs et un continuum paysager reliant les bords du lac aux lisières de forêt. Situé à la proximité du centre-ville, il constitue un espace ouvert de grande qualité, accessible à toutes et tous. Avec son hôtel particulier, construit dans la deuxième moitié du 18e siècle, ce jardin historique a été transformé à plusieurs reprises et la situation actuelle, de style «à la française», date des années 1930-1940. Il participe directement au rayonnement international de la ville et constitue un des sites urbains les plus appréciés de la population et des touristes. De plus, c'est le lieu de prédilection des couples souhaitant immortaliser leurs noces.

1.1. Histoire et descriptif du parc

Le jardin de l'Hôtel DuPeyrou est un espace paysager historique, de grande valeur patrimoniale, qui joue un rôle important sur le plan culturel et social. Ce jardin est intimement lié à l'hôtel particulier construit entre 1764 et 1771 par l'architecte bernois Erasme Ritter, pour le compte de Pierre-Alexandre DuPeyrou.

Aménagé de manière simple à son origine, il a fait l'objet de différentes transformations à travers le temps, au gré de ses différents propriétaires.

L'Hôtel DuPeyrou est offert en 1806 au nouveau Prince de Neuchâtel, le Maréchal Alexander Berthier, qui le revendra au banquier Denis de Rougemont 10 ans plus tard, vu la dégradation avancée de l'hôtel particulier et ses dépendances. Ce dernier ajoutera ses armes à celles de DuPeyrou, sur le fronton du bâtiment principal.

---

[1] *Cf.* Rapport 17-006 du Conseil communal au Conseil général concernant la politique en faveur de la biodiversité, le programme "Nature en ville" et la Commission nature et paysage, du 24 avril 2017.

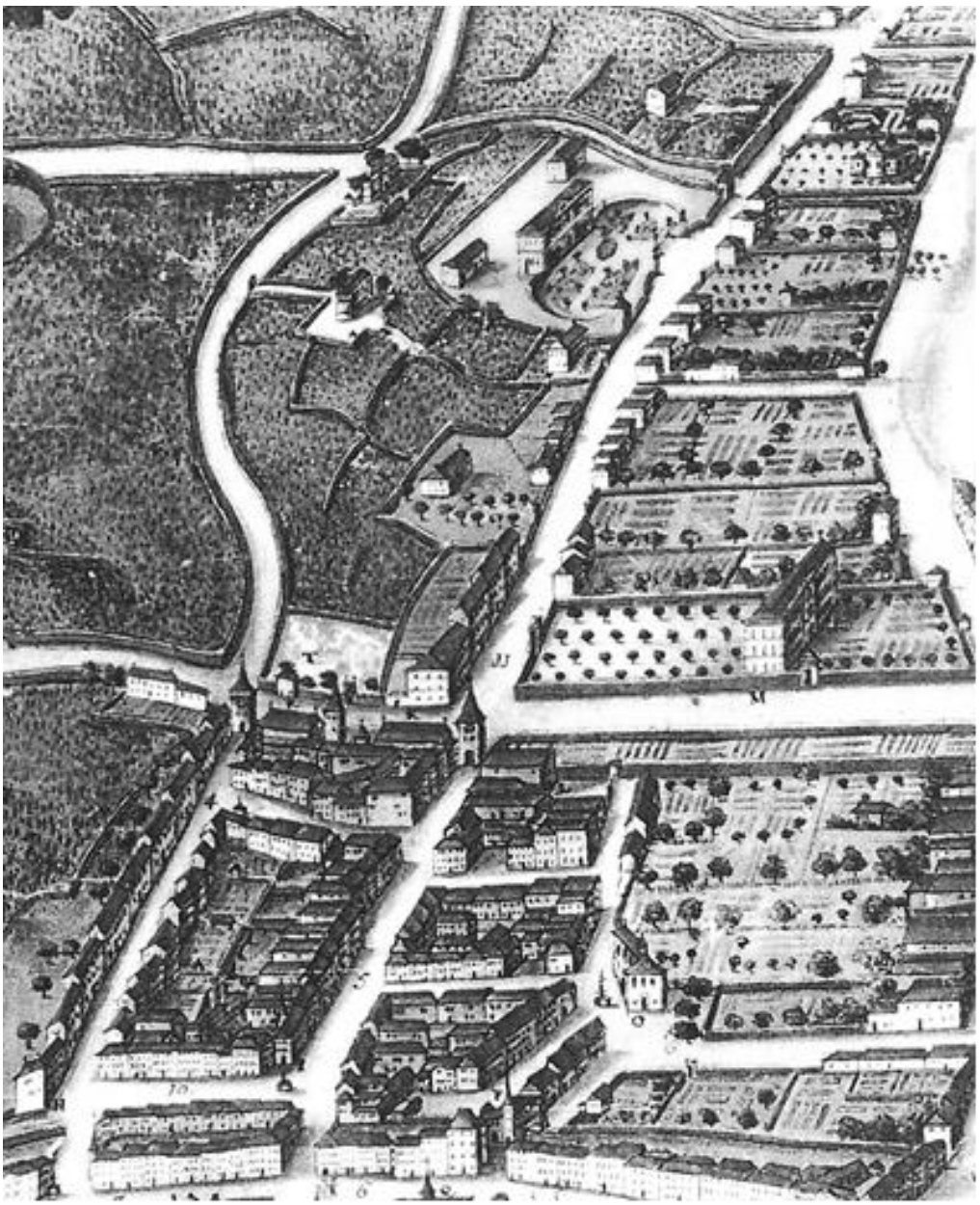

1 - Situation à l'extérieur de la ville avec le jardin de forme plus simple.
Plan de J.-J. Berthoud 1769[2]

1.1.1.Évolution entre 1820 et 1930

Le jardin est remodelé et aménagé de plantes exotiques rentrées en orangerie en hiver, pour les protéger. C'est durant cette période qu'apparait l'architecture caractéristique de style «jardin à la française», encore bien visible à ce jour. Vers la fin de cette époque, on voit apparaitre des arbres à plus grand développement avec une densification d'arbustes dans les plates-bandes.

---

[2] Sources des illustrations:
- *Les monuments d'arts et d'histoire de la suisse - Canton de Neuchâtel - Tome I*, Jean Courvoisier, Editions Birkhäuser Bâle, 1955.
- *Neuchâtel 1642-1945 – Trois siècles d'iconographie*, Patrice Allanfranchini, Les Éditions de la Chatière, 2005.
- Archives communales de Neuchâtel.
Photographies: Office des parcs et promenades.

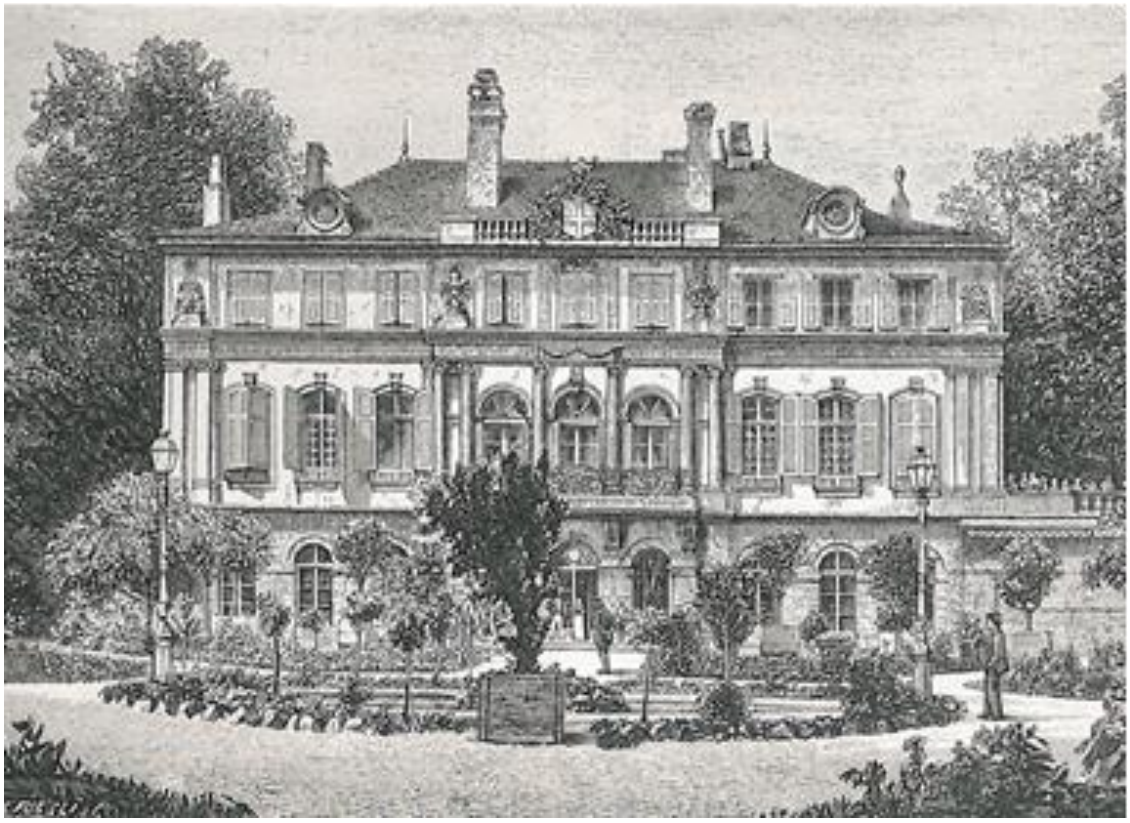

2 - Le jardin abrite des plantes d'orangerie. Gravure sur acier de 1882

3 - Le jardin abrite des plantes d'orangerie. Aquarelle de 1820 environ

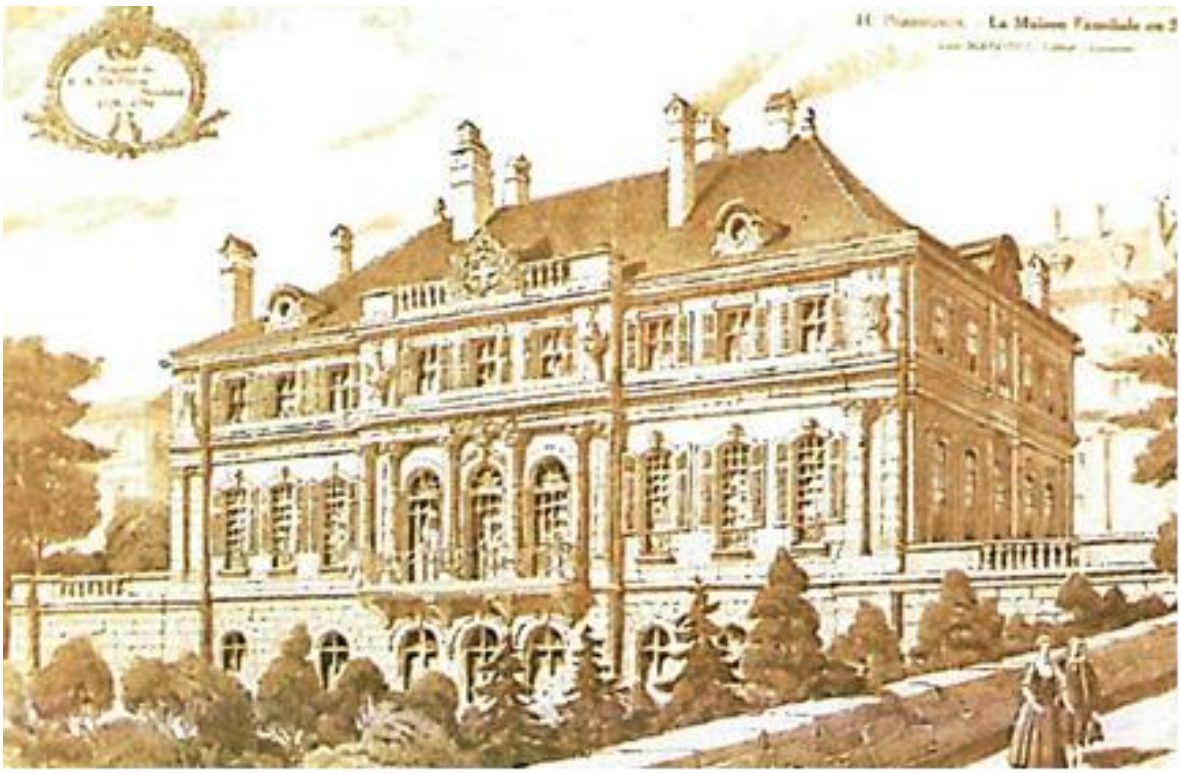

4 - Arbres à grand développement et arbustes. Héliogravure environ 1910

5 - Arbres à grand développement et arbustes. Photo 1907

1.1.2.Transformations importantes dès 1930

De gros travaux ont lieu entre 1930 et 1940. L'orangerie disparaît et des marronniers sont plantés près de la façade pour apporter de l'ombre sur la terrasse, ainsi que des ifs topiaires, taillés en cône, au centre du jardin. Certains grands arbres sont maintenus, tout comme les magnolias.

6 - Jardin à la française. Photographie environ 1940

7 - Jardin à la française. Photographie environ 1953

Les sphinx (ou *sphinges*, dans leur forme femelle), situés à l'entrée du jardin, à l'origine en molasse, sont refait en roc du jura en 1932, tandis qu'en 1953, une «Baigneuse» est placée au centre du bassin. En 1943, le restaurant apparaît et les intérieurs sont utilisés pour des réceptions officielles ou privées, ainsi qu'en tant qu'espaces de bureaux.

La forme du jardin que nous connaissons actuellement, avec ses haies de buis basses, ses marronniers, ses magnolias stellata (remplacés par la même essence autour des années 2000), ses pivoines, les parterres de gazon, ses massifs d'annuels et son bassin, est visible sur des photographies depuis les années 1940. De nos jours, le jardin est entièrement public et il a été recensé entre 2004 et 2005 par ICOMOS (Conseil International des Monuments et Sites). Il fait également partie des parcs et jardins remarquables à l'inventaire de la Ville, lié au règlement d'aménagement communal, et il est classé au niveau cantonal, avec son bâtiment.

8 - Le jardin au début des années 2000

1.2. État des lieux et besoins de rénovations

Le présent rapport se base sur l'analyse de documents historiques et sur le plan de gestion du jardin, initiés par l'Office des parcs et promenades en 2007. Il repose également sur des observations *in situ*, qui mettent en évidence le vieillissement et le mauvais état des structures végétales et des éléments constructifs qui, pour bon nombre, présentent également des problèmes de sécurité.

Les structures végétales soulignent par leurs typologies et leurs formes le style de jardin à la française. Les plantes topiaires (ifs et buis) sont aujourd'hui vieillissantes et disproportionnées par rapport au jardin, tandis que les haies basses (buis) qui accompagnent les cheminements et bordent les massifs souffrent des attaques répétées de parasites (pyrale du buis). D'autre part, les haies de thuyas qui accompagnement les murs de soutènement sont en très mauvais état: une quantité importante de ces plantes ont séché sur pied et ont dû être coupées.

Les arbres tiges (marronniers) qui agrémentent la terrasse devant l'hôtel particulier et qui confèrent un ombrage naturel à la clientèle du restaurant, sont également dépérissants et représentent un réel problème de sécurité. Trois des six arbres d'origine (plantés vers 1940) qui constituent ce groupe ont déjà dû être coupés et les trois derniers font l'objet d'un entretien

sécuritaire intensif depuis plusieurs années, qui atteint aujourd'hui ses limites.

Il convient également de préciser que le mode de gestion de la végétation très contraignant, imposé par le style de jardin à la française, accélère le vieillissement des plantes. Dans le cas qui nous concerne et si on se réfère aux derniers grands travaux de réaménagements de ce jardin, effectués dans les années 1930, on peut estimer que certains végétaux ont presque un siècle d'existence.

Marqués par l'usure du temps, les éléments constructifs liés aux chemins et places, tels que les escaliers, bordures, revêtements - mais également les murs de soutènement de part et d'autre du jardin - nécessitent une réfection et une mise aux normes en terme de sécurité. Ce sont notamment les importantes hauteurs de chute depuis la place supérieure (avenue DuPeyrou) et les rues longeant les murs de soutènement à l'extérieur (avenues Jean-Jacques Rousseau et DuPeyrou) — non sécurisées par des garde-corps suffisants — qui sont à adapter aux normes actuelles. Les risques de chute sont accentués par le dépérissement des haies de thuya au pied des murs[3].

9 - Bordures, murs et haies montrent des signes de vieillissement, photos Parcs et Promenades (P&P), 2021

[3] *Cf.* Analyse et rapport «sécurité», Parcs et promenades, 2014.

Les éléments décoratifs (vasques) et les garde-corps existants en pierre jaune d'Hauterive, de part et d'autre de la façade principale, situés au niveau supérieur de l'avenue Jean-Jacques Rousseau, n'ont pas été inclus dans la rénovation générale de la façade effectuée il y a quelques années.

Les deux avenues latérales ne font pas partie du jardin à proprement parler, mais le traitement des problèmes sécuritaires doit intervenir avant le remplacement des végétaux du jardin, et l'analyse détaillée de l'état des murs pourra se faire seulement après l'arrachage des haies qui permettra un accès facilité au pied des murs.

10 - Le fer forgé laqué du portail d'entrée nécessite une restauration, photos P&P 2021

Le portail d'entrée, un élément central de l'aménagement d'origine, est aujourd'hui en très mauvais état.

Ces constats font conclure à la nécessité de réhabiliter le jardin dans les meilleurs délais.

Dans un deuxième temps, une étude urbanistique à plus grande échelle sera lancée; celle-ci traitera du devenir des avenues Jean-Jacques Rousseau et DuPeyrou (gabarits, aménagement des trottoirs, fosses d'arbres, emplacement de nouveaux tilleuls taillés en cube, éventuelle perméabilisation d'espaces actuellement asphaltés, etc.) ainsi que de la rue de l'Orangerie au sud. Une intervention coordonnée permettra de créer une liaison piétonne plus conviviale depuis le jardin DuPeyrou vers le Jardin anglais et les Jeunes-Rives.

1.3. Projet de réhabilitation-restauration

L'analyse historique présentée ci-dessus montre que les formes, les aménagements, la palette végétale et les usages de ce jardin ont bien évolué au fil des siècles et des utilisations du jardin. Avant de définir les mesures concrètes à entreprendre, l'Office des parcs et promenades a établi les principes et les objectifs généraux du projet.

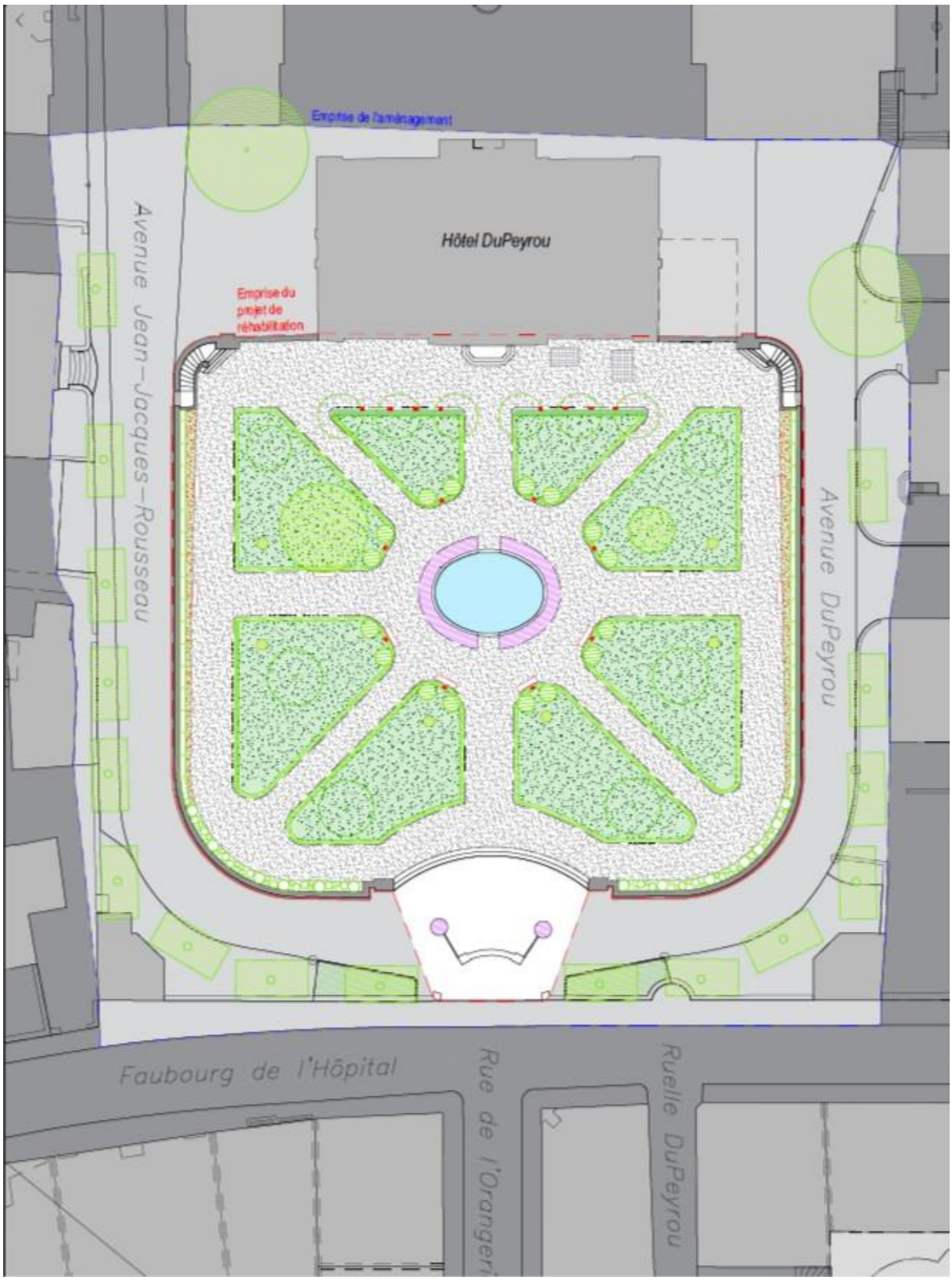

11 - Plan d'ensemble du projet de réhabilitation, 2021 (cf. annexe sous format pdf: plan à grande échelle)

1.3.1. Principes

Compte tenu de l'évolution de cet aménagement et de l'image du jardin auprès de la population de nos jours, ainsi que des consultations menées auprès du conservateur cantonal, nous avons pris le parti de le réhabiliter dans le respect de sa trame architecturale actuelle, en conservant le style

de jardin à la française. Les murs et les escaliers d'enceinte, éléments authentiques datant de la création du jardin, seront conservés et restaurés. Le projet est attentif aux interventions des diverses époques et essaie de rendre lisible les interventions nouvelles, de conception contemporaine.

1.3.2. Objectifs généraux

La réhabilitation-restauration actualise le parc, le rend plus attractif et accueillant pour les visiteurs et visiteuses, tout en préservant son caractère unique. Les mesures projetées rajeunissent et diversifient l'arborisation et accordent une nouvelle place à la biodiversité, sans pour autant modifier l'équilibre spatial et le style de l'ensemble. Les interventions diversifient également les strates arbustives et basses de végétation. La part de plantes annuelles sera diminuée et partiellement remplacée par des vivaces indigènes et/ou anciennes. Suite à cette réhabilitation, l'entretien différencié et écologique du jardin sera facilité et optimisé.

1.3.3.Mesures proposées

Arbres et arbustes

Les 3 marronniers parasol subsistants au sud la terrasse seront remplacés par un alignement de six mûriers blancs[4]; les haies de thuya longeant les murs de soutènement par des arbres fruitiers en espalier; les topiaires au centre du jardin par de jeunes ifs, qui seront également taillés en topiaire; les plantations de magnolias complétées par des arbustes d'ornement supplémentaires et les petites haies de buis délimitant les segments plantés du jardin seront remplacées par des haies persistantes mais insensibles aux nouvelles maladies et parasites.

Vu les nombreux changements intervenus précédemment dans le patrimoine végétal du jardin, l'utilisation d'essences actuelles nous parait pertinente (indigènes dans la mesure du possible, résistantes au changement climatique, mais pas forcément identiques à celles utilisées lors de plantations antérieures).

Mise aux normes, sécurité

Deux types de risques sont actuellement présents dans le jardin. D'une part, certains murs et margelles non pourvus de garde-corps représentent des hauteurs de chute importantes; d'autre part, la hauteur d'eau dans le bassin central dépasse les 20 cm autorisés par les normes actuelles. Le projet prévoit l'adaptation du bassin et la mise en place de protections

[4] Compte tenu de leur fonction en lien avec la terrasse du restaurant, une espèce ne produisant pas de fruit sera retenue.

adaptées aux endroits mis en évidence par l'analyse de sécurité (Parcs et promenades, 2014). Le type de garde-corps, ou une autre manière de garantir la sécurité, reste à définir: cet aspect sera soigneusement analysé pour répondre à une intégration architecturale contemporaine de qualité, avec l'appui du Service du patrimoine bâti et de l'Office cantonal du patrimoine et de l'archéologie.

Chemins, bordures, évacuation d'eau

Le revêtement des chemins (gravillons ronds, gris), les caissons et leur mise en forme (pentes, évacuation d'eau) seront conservés et rénovés. Les bordures seront remplacées par des voliges en acier.

Murs et escaliers

Les murs de soutènement cadrant le jardin sont partiellement bombés ou penchés, quelques fissures sont visibles. Après l'arrachage des plantes de thuya encore existantes devant ces murs, des renflements et des fissures cachés pourraient être localisés. Une analyse approfondie effectuée par des spécialistes permettra de détecter d'éventuels autres signes de dégradation. La recherche des causes exactes des renflements permettra de définir les mesures constructives et d'assainissement nécessaires.

Il convient de préciser ici que les coûts inscrits dans le présent rapport se basent sur des valeurs d'expérience. Elles pourraient être confirmées ou infirmées par ces analyses dont les résultats ont de toute évidence une forte influence sur les coûts réels des travaux à envisager. De telles analyses et les éventuelles interventions subséquentes sont cependant indispensables.

Concept de fleurissement, couvre-sol, simples

Un nouveau concept de fleurissement, s'inscrivant pleinement dans la notion du développement durable, remplacera l'actuel gazon stérile à l'intérieur des segments délimités par des haies — aujourd'hui entretenues de manière intensive — par un mélange de plantes vivaces et de plantes annuelles adaptées au contexte. Des herbes aromatiques et d'autres couvre-sol égayeront les plates-bandes sous des arbres fruitiers en espalier, placés devant les murs d'enceinte.

Arrosage

Suite la mise en place du nouveau concept de fleurissement, les besoins en arrosage seront diminués par rapport à aujourd'hui. La remise en place et l'adaptation du système d'arrosage, après l'amendement des sols, correspondra aux plantations et ensemencements projetés. L'arrosage par un système amenant l'eau du lac est prévu à terme dans le cadre du

réaménagement des Jeunes-rives (*cf.* Rapport 20-001 concernant le nouveau parc urbain des Jeunes-Rives, du 16 mars 2020).

Portail d'entrée

Une restauration des parties ouvragées du portail sera effectuée.

12 - Représentation des nouveaux massifs proposés, 2021

1.4. Calendrier

Les préparatifs des travaux et la réhabilitation-restauration se dérouleront selon le planning suivant:

Finalisation du projet par le bureau technique PP	2021 à début 2022
Arrachage haies de thuya, analyse murs, adaptation des plans d'exécution, abattage des marronniers et réalisation des modifications et plantations d'arbres dans la partie nord	Automne-hiver 2021/2022
Mandats aux spécialistes extérieurs: restauration du portail, assainissement des murs, nettoyage des éléments en pierre d'Hauterive	Automne-hiver 2021/2022
Réalisation des travaux restants à l'intérieur du jardin	Dès automne 2022, à terminer pour le printemps 2023

1.5. Coûts

Jardin de l'Hôtel DuPeyrou	
Résumé prix par groupes de travaux	
Honoraires	4'000.00
Travaux préparatoires	79'000.00
Terrassements	0.00
Canalisations, canivaux, regards, drainages	5'000.00
Revêtements de sol, bordures	82'700.00
Murs, enceintes, escaliers	100'480.00
Plantations, ensemencements	107'000.00
Equipements	77'020.00
Autres	0.00
Total travaux	455'200.00
Divers et imprévus 10%	45'520.00
TVA 7,7 %	38'555.44
Total travaux réhabilitation TTC yc arrondi	**540'000.00**

1.6. Financement

La planification financière 2021-2024 prévoit un montant de 540'000 francs pour la réhabilitation-restauration du jardin. Le devis du projet englobe la rénovation du portail d'entrée et la réparation des murs de soutènement encadrant l'ensemble paysager, dans la mesure où les analyses ne démontrent pas de besoins d'assainissement de fond. Ceux-ci ne sont pas couverts par les présentes estimations de coûts, qui nécessiteraient une adaptation cas échéant. L'élaboration du projet d'exécution et la direction du chantier se feront par le bureau technique de l'Office des parcs et promenades, aucun montant pour un mandat extérieur n'est prévu. Le phasage envisagé pour cette restauration prévoit le plan financier suivant:

2021	2022	2023
CHF 70'000.-	CHF 200'000.-	CHF 270'000.-

1.7. Transversalité et partenariats

La réhabilitation d'un tel objet classé se réalise de manière interdisciplinaire, de la planification à la réalisation, en impliquant les différents services concernés de la Commune et du Canton, ainsi que d'autres acteurs locaux.

Lors de toutes les phases de l'élaboration du projet, il y a eu des pré-consultations auprès de l'Office cantonale du patrimoine et d'archéologie, ainsi que du Service du patrimoine bâti, qui est gestionnaire du bâtiment et donc aussi représentant du propriétaire vis-à-vis du locataire/gérant du restaurant. Ce dernier a également été inclus dans les consultations et continuera d'être impliqué dans le cadre de l'exécution des travaux.

Comme indiqué plus haut, le projet de réhabilitation et rénovation proposé découle de l'étude historique du parc menée par l'Office des parcs et promenades avec le soutien de l'Office cantonal du patrimoine et de l'archéologie et les autres partenaires mentionnés. Ils seront de nouveau consultés pour le projet d'exécution. La consultation est d'autant plus importante que les conditions-cadre évoluent rapidement. Tous les matériaux, techniques de restauration et de rénovation proposés seront approuvés par l'Office cantonal du patrimoine et de l'archéologie.

Enfin, une coordination avec le Service des infrastructures et de l'énergie et le Service du développement territorial sera mise en place afin de permettre une bonne articulation du projet de jardin avec le futur projet urbanistique pour les avenues adjacentes et l'amélioration du lien piétonnier vers le lac. Une amenée d'eau du lac pour l'arrosage du jardin est d'ailleurs prévue à terme dans le cadre du réaménagement des Jeunes-rives (*cf.* Rapport 20-001 concernant le nouveau parc urbain des Jeunes-Rives, du 16 mars 2020).

2. Restauration et réhabilitation du parc du Musée d'ethnographie de Neuchâtel (MEN)

Le parc du MEN s'inscrit dans un réseau de parcs et un continuum paysager reliant les gorges du Seyon aux rives du lac. Situé à proximité du centre-ville, il constitue un espace ouvert de grande qualité, accessible à toutes et tous. Il contribue au rayonnement du musée par le cadre unique qu'il offre et permet aux visiteurs-euses de profiter de sa végétation luxuriante et d'une vue panoramique sur le lac et les Alpes. Le parc fait également office d'écrin pour certaines œuvres d'art, jouant ainsi le rôle de véritable «jardin d'exposition».

2.1. Contexte

Le parc du Musée d'ethnographie (MEN) est un espace paysager public de grande valeur patrimoniale et biologique, d'importance culturelle et sociale. Aménagé en 1872, il n'a jamais fait l'objet d'une restauration d'ensemble.

Le présent rapport sollicite un crédit pour une réhabilitation globale et cohérente de cet espace, nécessaire après presque 150 ans d'usage.

L'analyse des besoins de réhabilitation et de rénovation se base, comme dans le cas du jardin DuPeyrou, sur l'étude historique et le plan de gestion du parc du MEN lancés par le Service des parcs et promenades, initiés en 2010. Il s'inscrit dans le prolongement et la suite logique de deux demandes de crédit de la Direction de la culture de l'ancienne commune de Neuchâtel, concernant les bâtiments du Musée d'ethnographie[5], qui ont permis de rénover et de revaloriser les bâtiments du Musée d'ethnographie. Ces travaux sont aujourd'hui terminés. Les espaces extérieurs ont également fait l'objet de deux demandes de crédits au cours de l'année 2011[6].

---

[5]Rapport du Conseil communal au Conseil général du 21 mars 2012 (12-005) «Première étape de la rénovation du Musée d'ethnographie et le réaménagement de ses espaces d'exposition et d'exploitation»; Rapport du Conseil communal au Conseil général du 14 mars 2016 (16-010): «Concernant la demande de crédit pour finaliser (étape II) la rénovation du Musée et le réaménagement de ses espaces d'exposition et d'exploitation».

[6]Crédit du compte de fonctionnement, octroyé par le Conseil communal le 16 novembre 2011 de 51'000 francs pour l'étude préalable liée la restauration du parc historique du MEN (mandats extérieurs: expert en jardins historiques, experts en pierre et en restauration de pierre, analyse phytosanitaire d'arbres, sondages des constructions de chemins historiques, acquisition de documentations spécifiques et d'iconographie historiques, etc.) ; Crédit du compte d'investissement, octroyé par le Conseil communal le 16 novembre 2011 (84'000.- francs) pour des travaux dans le cadre de la restauration du parc historique du MEN (restauration de la grotte, remise en état de la rocaille, garde-corps, etc.).

Ce rapport s'inscrit dans la continuité de ces quatre crédits. En effet, sur la base des réflexions menées par l'Office des parcs et promenades en collaboration avec les autres services communaux et cantonaux concernés, notre Conseil sollicite aujourd'hui un crédit permettant d'entreprendre un projet cohérent de réhabilitation de ce patrimoine paysager.

2.2. Historique et descriptif du parc

2.2.1. Configuration et bâtiments

L'ancien jardin de la Villa de James-Ferdinand De Pury jouit du statut de parc public depuis que la Ville de Neuchâtel est devenue propriétaire du domaine en 1903, année de sa donation par James-Ferdinand De Pury. Le MEN est installé depuis 1904 sur la colline de Saint-Nicolas et occupe aujourd'hui des bâtiments d'expression architecturale différente, chacun représentatif de l'époque de sa construction. Ce sont, par ordre d'apparition, la Villa, la Black box et l'Octogone, également utilisé par l'Institut d'ethnologie de l'Université de Neuchâtel. Chaque édifice héberge des activités bien spécifiques, de typologies différentes.

Le parc est l'élément unificateur du site car il entoure les bâtiments, tel un écrin paysager et les inscrit dans un ensemble cohérent. Ses grandes qualités architecturales et biologiques en font un espace remarquable. Il convient également de relever les ouvertures panoramiques sur le lac, qui participent directement au cadre artistique du site.

Il existe un bâtiment d'habitation dans le parc, la «Loge du jardinier», datant de la même époque que la Villa (1870). Plusieurs autres édicules, relevés sur le plan ci-dessous, ont été ajoutés ultérieurement. Il s'agit de toilettes publiques (actuellement fermées dans l'attente de leur rénovation), d'un garage et d'un local technique au niveau du terrain de tennis. Ces deux dernières annexes sont accessibles uniquement par le chemin du Petit Pontarlier, au nord du parc.

La Villa et la Black box (datant de 1954) ont été rénovées récemment; l'Octogone, bâtiment de liaison datant de 1984, ne l'a pas encore été. La Villa et la Black box hébergent les salles d'exposition temporaires du musée. L'Institut d'ethnologie de l'Université de Neuchâtel, avec la bibliothèque spécialisée qu'elle partage avec le Musée, accessible au public, est situé dans l'Octogone. La «Maison du jardinier» est actuellement utilisée comme logement pour le concierge du musée.

13 - Plan de l'existant et division en secteurs

2.2.2.Usages et ambiances

Le parc et la terrasse publique du Café du MEN permettent aux usagères et usagers du site de profiter de la végétation luxuriante et de la vue panoramique sur le lac et les Alpes. Lors des manifestations du musée ou de la Société des amies du MEN (SAMEN) qui se déroulent à l'extérieur, l'ensemble du parc est mis à contribution pour diverses activités. Ce parc permet d'accueillir les 20'000 à 25'000 visiteurs et visiteuses annuel-le-s

du MEN, qui viennent souvent du monde entier et découvrent ainsi Neuchâtel sous son meilleur jour. Le parc fait aussi office de lieu d'exposition pour des œuvres d'art en lien avec la mission du MEN, jouant un rôle de «jardin d'exposition». Même si le parc est marqué par ce caractère purement paysager, quelques plantes condimentaires pourront répondre à l'intérêt éventuel des exploitants de la cafétéria.

14 - Vues sur les Alpes depuis la terrasse du Café du MEN et en direction de Neuchâtel depuis le chemin d'accès montant de la rue de St. Nicolas. (prise de vue 2019)

15 - Deux des œuvres exposées dans le parc: «Le bloc erratique», œuvre monumentale des frères Chapuisat, 2009, et «Tambour à fente» (nom vernaculaire: «ating ating») artiste inconnu, sculpture produite sur l'île d'Ambrym dans l'archipel de Vanuatu (Mélanésie), placée dans le parc du musée le 7 novembre 1972. (prises de vue P&P 2019)

2.2.3.Composition spatiale et parcellaire

La surface historique du parc se compose de deux parcelles. La parcelle principale (y compris les bâtiments) s'étend sur 9'230 mètres carrés et constitue une propriété privée communale à usage public. Elle est gérée aujourd'hui par l'Office des parcs et promenades. La seconde, gérée par le Service des sports, également propriété privée communale, est principalement occupée par un terrain de tennis et recouvre une superficie totale de 1'150 mètres carrés (à l'ouest du parc). La demande de crédit concerne uniquement la parcelle principale, appelée «Parc du MEN», mais une réflexion sur l'utilisation future de la parcelle abritant le tennis sera menée en parallèle.

La comparaison du plan historique avec une photo aérienne récente (*cf.* illustrations 16 et 17) met en lumière l'évolution des structures construites du site et de ses environs (apparition des bâtiments récents du MEN, des villas sur les parcelles voisines, élargissement des routes, etc.), ainsi que les importantes emprises des arbres majeurs dans le parc aujourd'hui.

La superposition montre que la configuration d'ensemble du parc est restée inchangée depuis sa création. Le trait jaune indique la délimitation de la parcelle historique incluant la partie ouest, où se trouve le terrain de tennis.

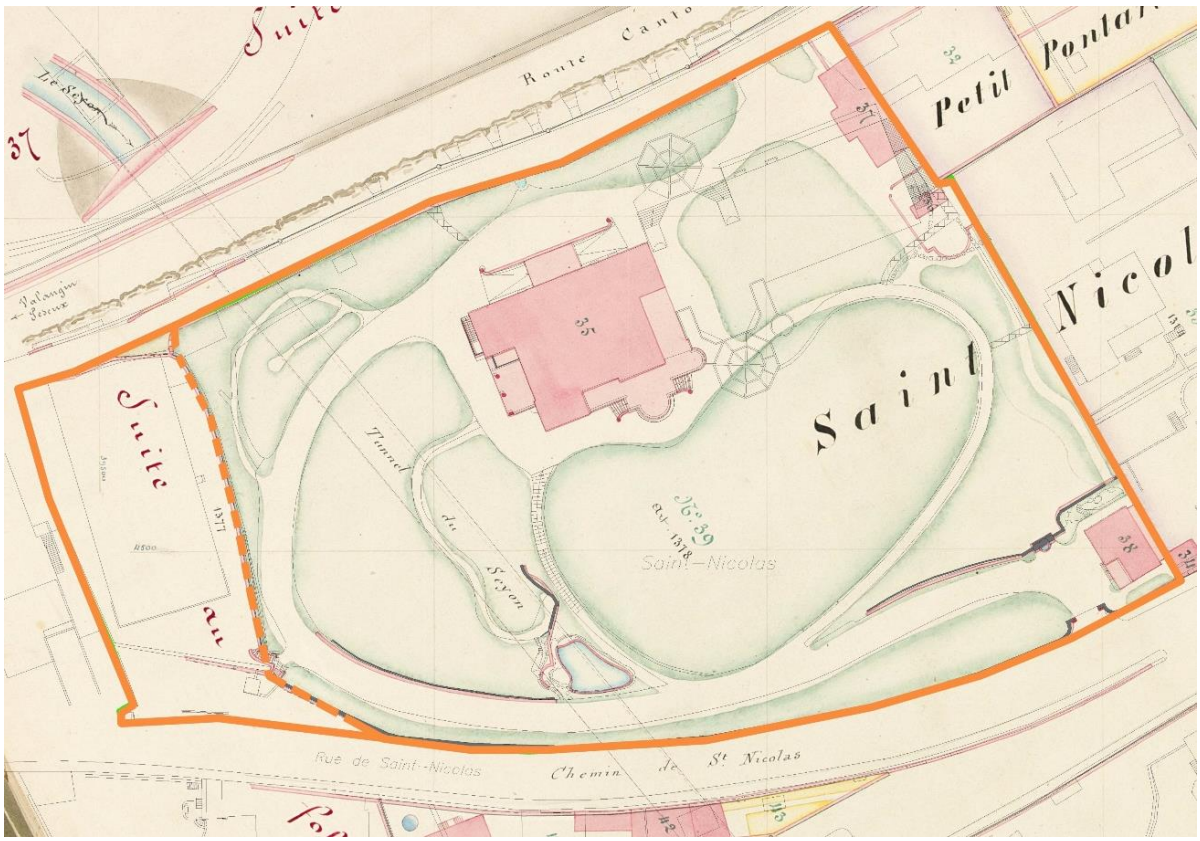

16 - Extrait du Plan de la Ville de Neuchâtel datant d'environ 1875 (folio 27), auquel a été superposé le plan cadastral actuel (en gris clair). Plan historique consulté aux archives de la Ville de Neuchâtel en 2011, superposition effectuée par le Service des parcs et promenades, 2012

17 - Vue aérienne récente. (ortho-photo 2017, source: géoportail Intranet du système d'information cantonal du territoire neuchâtelois, consulté le 13.5.2020)

2.3. Valeur patrimoniale

La qualité du parc et sa valeur patrimoniale sont largement avérées. En effet, la Villa et son parc sont reconnus d'intérêt national depuis 2009 au travers de l'Inventaire fédéral des sites protégés en Suisse[7]. Le parc a été recensé comme remarquable en 1996 déjà par la Ville de Neuchâtel[8] et en 2006 par le «Groupe de travail conservation des jardins historiques ICOMOS Suisse»[9].

L'aménagement du parc met en scène le paysage environnant, qui semble à la fois proche et lointain. Ses grandes qualités ont été mentionnées dans de nombreuses publications, notamment en 2005 par Nadja Maillard dans l'ouvrage «Cent ans d'ethnographie sur la colline de Saint-Nicolas[10]», dans le chapitre «Un parc et un château en héritage». Elle relève: «*Variante tardive de 'la maison dans la nature' inventée au 18e siècle, la villa n'est rien sans son jardin: ensemble ils sont le lieu d'une société idéale où le monde a séjour en réduction. L'aménagement du parc, ce complément nécessaire du bâtiment, suit immédiatement la fin des chantiers […] ce jardin paysager [qui] privilégie l'accident, les caprices de l'invention organique, les parcours sinueux où les arbres disposés par groupes irréguliers semblent déployer le spectacle d'une nature sans contraintes.*»

2.4. Biodiversité

La valeur biologique intrinsèque du parc, de ses arbres et prairies fleuries, est accentuée par le fait que le quartier dans son ensemble est répertorié comme «quartier très arborisé» par le Plan des règles urbanistiques de la Ville (1999). Plusieurs autres jardins situés à proximité sont également classés comme jardins méritant une attention particulière[11]. Le parc appartient ainsi à un réseau d'espaces paysagers d'importance majeure pour la biodiversité en ville.

L'Inventaire des arbres marquants de la Ville de Neuchâtel[12] classe trois séquoias du parc comme «arbres remarquables» et indique comme «groupe d'arbres marquants» la couronne de pins noirs entourant la terrasse-clairière. Selon le Règlement d'aménagement de la Ville, ces arbres jouissent d'une protection particulière.

---

[7] ISOS, Rue de Saint-Nicolas 4, Musée d'ethnographie.
[8] Inventaire des parcs et jardins de la Ville de Neuchâtel, fiche 01 735 004.
[9] Recensement des parcs et jardins historiques de la Suisse: Canton de Neuchâtel
[10] M.-O. Gonseth et al., Neuchâtel 2005.
[11] Rue de Saint-Nicolas et rue Jehanne-de-Hochberg, dans: Inventaire des parcs et jardins de la Ville de Neuchâtel, 1996.
[12] Inventaire des arbres marquants de la Ville de Neuchâtel, 1996.

Le recensement plus détaillé de l'ensemble des arbres et arbustes du parc, effectué par l'Office des parcs et promenades en 2002, indique l'existence de 316 arbres et arbustes et montre la grande diversité des plantations. Il est mis à jour régulièrement et constitue un des outils du plan de gestion qui aide à prendre les décisions d'entretien annuelles.

18 - Prairies et bosquets forment un jardin riche en espèces floristiques et faunistiques. (prise de vue 2020)

19 - Les arbres remarquables du parc renforcent sa valeur biologique en offrant un habitat à la faune tout en représentant un vis-à-vis esthétique digne de la Villa restaurée. (prise de vue 2018)

La richesse végétale de l’ensemble était certainement déjà une des caractéristiques originelles de l’aménagement. En considérant le parc comme un lieu de flânerie et de jouissance du monde végétal, on comprend que les chemins ne donnaient pas seulement accès à la Villa, mais invitaient aussi à une balade prolongée, agrémentée de surprises; on accédait à la terrasse ouest avec sa haute pergola majestueuse et ombragée par des plantes grimpantes, on découvrait sentiers et bosquets, fontaines, cascade et étang, mis en valeur par des cadrages de vues, ainsi que par une grande diversité de végétation.

2.5. Besoins en rénovation

Comme indiqué en début du rapport, le parc du MEN n’a jamais été globalement restauré ou rénové. L’étude historique a clairement établi que la composition spatiale de la partie sud du parc est restée inchangée, mais que l’ensemble s’est fortement dégradé avec le temps.

Les interventions dans la partie nord du parc lors de la construction des bâtiments en 1954 et 1984 ont altéré la configuration spatiale, notamment l’ancienne «cour d’honneur». La rénovation récente des bâtiments a rendu l’Octogone et la Black box accessibles aux personnes à mobilité réduite, mais la nouvelle rampe d’accès et les escaliers ainsi que les façades rénovées doivent encore trouver leur correspondance dans les aménagements de cette partie du parc (secteur 1). Après un certain «morcèlement» induit par les interventions successives, la réhabilitation des espaces extérieurs permettra de redonner une nouvelle cohérence à l'ensemble de cette zone d’accès.

Pour la partie sud du parc, l’accent est à mettre sur une restauration-réhabilitation particulièrement respectueuse de son histoire. Vu la grande finesse de la conception originelle, la rareté de la composition et sa valeur esthétique remarquable, l’ensemble doit être réhabilité avec le plus grand soin, tout en tenant compte de ses actuels et futurs usages.

2.5.1. Éléments fortement dégradés

Tous les chemins du parc sont fortement dégradés, par les effets du temps mais aussi par des interventions ponctuelles qui n'ont pas tenu compte des critères de protection des monuments historiques.

20 - Les revêtements des chemins principaux et secondaires du parc sont en mauvais état. Les rigoles d'évacuation d'eau d'origine, réalisées en galets du lac, ne sont plus qu'à peine visibles et fortement dégradées. (prises de vue 2020)

21 - Les murs de soutènement intérieurs du parc sont dans un état de dégradation avancée. (prises de vue 2019)

22 - Une dégradation lente rend méconnaissable les bordures décoratives des plates-bandes, produites en pierre artificielle moulée. (prise de vue 2020)

23 - Superposition de couches d'enrobé noir récentes sur le design octogonal datant de 1984, situation actuelle devant le nouvel accès nord à la Black box. (prise de vue 2020)

2.5.2.Travaux déjà entrepris

Chargé de l'entretien du parc et confronté à sa dégradation progressive, l'Office des parcs et promenades a entamé dès 2010 l'élaboration d'un plan de gestion détaillé comprenant une étude historique, un état des lieux précis, une série d'objectifs à moyen et à long terme, des mesures concrètes pour les atteindre ainsi qu'une définition des modes d'entretien futurs. Pour l'exercice 2012, deux crédits ont été accordés pour financer l'étude et pour la restauration urgente de deux éléments-clés du parc, à

savoir la rocaille-cascatelle surplombant l'étang et la grotte-fontaine en face de l'entrée sud, ainsi que la sécurisation de l'étang par un garde-corps. En raison de l'intérêt national du parc, l'État a accordé une subvention à hauteur de 22'576 francs aux travaux de restauration entrepris en 2012. Les deux éléments-clés en état de détérioration avancée lors du lancement de l'étude ont ainsi fait l'objet d'une réfection urgente et dans les règles de l'art, pour un montant de 84'000 francs (voir chapitre 2.1. Contexte).

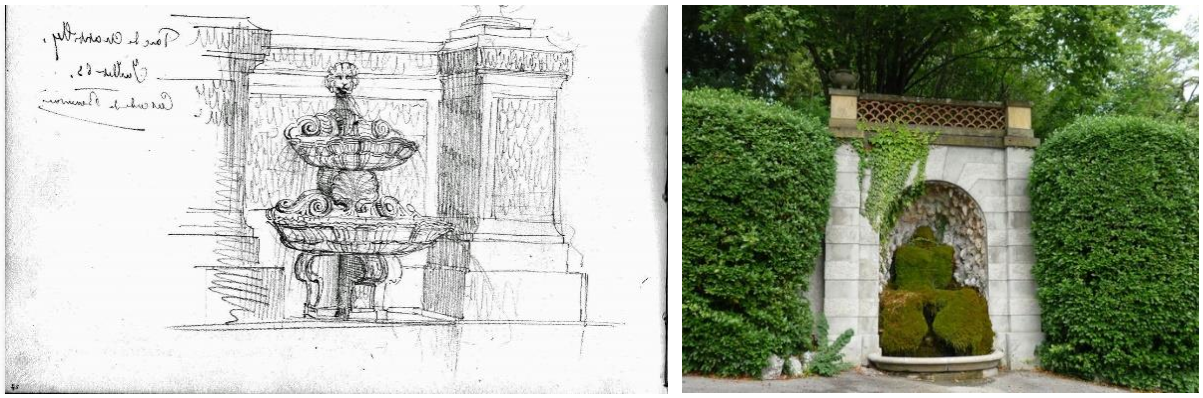

24 - Grotte-fontaine dessinée par Léo Châtelain (à gauche), état de la grotte-fontaine et de la végétation en 2011 (à droite).

25 - La grotte-fontaine en cours de nettoyage en 2012 lors de la suppression du tuff et après les travaux de restauration de l'ensemble. (prises de vue 2012)

26 - La cascatelle-rocaille surplombant l'étang sous une épaisse couverture végétale en 2008 (à gauche) et après les travaux de restauration et la pose d'une barrière pour assurer la sécurité du public près de l'étang, en 2020 (à droite).

2.5.3.Plan de gestion

La gestion de tout parc doit tenir compte d'une certaine imprévisibilité de l'évolution des végétaux, qui représente une caractéristique essentielle des éléments vivants. Leur développement est soumis notamment aux changements climatiques, à l'arrivée de nouvelles maladies et parasites ainsi qu'à des modifications de l'utilisation des aménagements. Le plan de gestion est l'outil qui permet une adaptation permanente des mesures d'entretien à cette évolution du vivant, sans perdre de vue les objectifs stratégiques formulés.

Depuis des années, le jardin a été maintenu par un entretien minimal dans un *statu quo* respectant dans la mesure du possible l'aménagement originel et, depuis 2015, également les résultats de l'étude historique. Une gestion conservatrice de son patrimoine arboré et des interventions prudentes ont permis de conserver une grande partie de sa substance historique. Cette stratégie de conservation arrive actuellement à ses limites: la dégradation naturelle des éléments construits et le développement de la végétation par sa croissance et son vieillissement, et l'évolution des usages ont passablement fait évoluer le caractère du parc. En particulier, l'introduction de matériaux «contemporains» au coup par coup, pour résoudre des problèmes mineurs, ne peut se poursuivre sans risquer d'altérer les qualités du parc.

De plus, les travaux de rénovation de la Villa et de la Black box ont causé d'importants dérangements dans le parc: l'installation du chantier et les transports lourds, le stockage des conteneurs et des matériaux de construction ainsi que l'abattage d'arbres doivent être effacés par un renouvellement des éléments concernés.

Le patrimoine végétal du parc a fortement évolué depuis sa création. Le vieillissement des sujets, la dégradation et la banalisation des compositions sophistiquées originelles, la croissance spontanée

d’essences pionnières et l’augmentation du volume des arbres menant par endroits à l’obstruction des vues nécessitent des interventions ciblées et raisonnées sur le long terme. Ces interventions se font en partie par l’entretien annuel, mais des mesures d’adaptations plus lourdes doivent être planifiées, dans le prolongement de la réhabilitation-rénovation des éléments construits. Une réhabilitation d’envergure est aujourd’hui indispensable, afin de conserver un ensemble cohérent, mais aussi pour améliorer l'hospitalité du parc et la sécurité des usagers-ères.

27 - Les surfaces plantées et les pieds d’arbres ont été impactés fortement par les travaux de rénovation et une dégradation lente depuis la création des aménagements. (prises de vue 2020)

2.6. Projet de réhabilitation-restauration

Ce chapitre précise les mesures de construction, rénovation/restauration et plantation par secteur (*cf.* illustration 13). Toutes les mesures découlent de l’étude historique et du plan d’entretien et la coordination avec les usagers-ères a permis d’intégrer leurs besoins. Pour assurer une bonne lisibilité du projet, il est montré ici sur deux plans distincts (illustrations 28 et 29), également annexés à une échelle plus grande et avec les légendes détaillées (1. Masses arborées et 2. Surfaces et équipements).

Les plans n’indiquent pas les installations d’expositions temporaires réalisées par le musée au printemps de l’année en cours, mais celles-ci l’ont été en concordance avec le projet de réhabilitation-restauration.

28 - Projet de réhabilitation-restauration: Masses arborées (cf. annexe 1)

29 - Projet de réhabilitation-restauration: Surfaces et équipements (cf. annexe 2)

2.6.1. Secteur 1: accès nord et cour d'honneur

L'objectif général est de donner une organisation claire à l'ensemble du secteur, de rendre lisible les différentes époques de construction où cela est possible (1872-1902, 1954, 1984, 2018/19), et de restaurer la partie qui appartient à la Villa de Pury dans son élégance d'origine. La perception de la fresque (œuvre d'Erni) sur la façade nord de la Black box a également une grande importance et ne doit pas être gênée par des véhicules stationnés.

Le secteur 1 est fermé aux véhicules, à l'exception des livraisons, d'une place de stationnement pour personnes à mobilité réduite et de deux places de service pour le musée côté ouest. Les visiteurs et visiteuses ne pouvant utiliser les transports publics (public, employés-es, étudiants-es) disposent de places en zone bleue au sud du parc. Les livraisons, pour la cafétéria du musée notamment, sont amenées au monte-charges dans le secteur 2 (sous la pergola).

Des bornes amovibles pourront marquer les séparations des secteurs, leur emplacement exact restant à définir.

L'octogone dessiné dans le tapis bitumineux par des bandes bétonnées (élément de l'architecture de 1984) sera partiellement supprimé. Cette décision a été prise en lien avec les projets de rénovation de la Villa et de la Black box (2015 à 2019). Le nouveau revêtement doit permettre d'éviter les îlots de chaleur.

La conception des éléments signalétiques a été ébauchée; sa mise en œuvre nécessite une coordination approfondie avec les usagers-ères des bâtiments (notamment la graphiste et le scénographe du Musée) et l'usage projeté du parc.

Mesures

- aménagement d'un espace pour le parcage des vélos dans le secteur nord du bâtiment (cf. plan, illustration 29);
- assainissement du revêtement, en favorisant l'infiltration directe de l'eau dans le sol et la suppression d'îlots de chaleur (matériau à définir). Les bordures existantes seront conservées là où c'est possible;
- modification des lignes de bordures et adaptation des surfaces plantées à la nouvelle géométrie de l'entrée (en réutilisant les pierres des bordures existantes), mesures de protection des arbres;
- conservation/protection des deux grands arbres existants (tilleul et pin) de part et d'autre de l'accès nord. Les arbres en mauvais état phytosanitaire doivent être remplacés;
- renouvèlement de l'ensemble de la plantation basse (arbustes et couvre-sol) du secteur;
- mise en place de deux bancs, de part et d'autre de la fontaine de la cour d'honneur;

- reconstruction de la grande plate-bande au pied du portique-perron, nouvelle plantation adaptée aux reliques restantes et délimitée par un alignement de pierres naturelles du Jura, de dimensions identiques;
- vérification de la possibilité de restaurer les deux rampes de la Villa dans leurs matériaux d'origine (pavage mosaïque en petites pierres);

2.6.2. Secteur 2: terrasses sud et pergola

La Villa de Pury et l'Octogone s'ouvrent par leurs terrasses au jardin et à la vue sur le lac. Les vues sont fortement influencées par la croissance des arbres et donc par les nouvelles plantations et leur gestion.

La première terrasse, au niveau du rez-de-chaussée devant la cafétéria, fait partie de l'architecture de la Villa: sa rénovation a été effectuée lors de la rénovation du bâtiment en 2015.

La configuration de la terrasse inférieure, au pied du mur hémicyclique et des deux rampes d'escalier, sera aménagée en une courbe prolongée devant la Black box, complétée par un banc (matériau à définir). Cet aménagement a été élaboré d'un commun accord entre les architectes responsables de la rénovation et l'Office des parcs et promenades.

La suppression de deux arbres devant la partie Est de la façade de la Black box lors de sa rénovation en 2018/19 augmente l'importance du seul arbre restant, le parrotia de Perse, planté dans un anneau en béton faisant partie du design du bâtiment de liaison (Octogone).

La pergola annexée à la façade ouest de la Villa fait partie de l'architecture de la Villa et ses parties en bois et en pierre ont été rénovées avec celle-ci. Elle est un élément important du jardin, dont le potentiel n'est actuellement pas mis en valeur. Les mesures de plantation sont destinées à donner un caractère plus précieux au lieu et à lui redonner son «ambiance jardin».

Mesures

- Reproduction et repose des vasques sur les balustrades de la terrasse de la cafétéria;
- définition exacte de la nouvelle courbe de délimitation de la terrasse inférieure;
- mise en place d'un revêtement praticable pour véhicules, permettant l'infiltration de l'eau dans le sol et la suppression d'îlots de chaleur;
- adaptation du niveau de la prairie à celui de la place/terrasse inférieure;
- restauration de la plate-bande au pied du mur avec sa bordure de «tuile de béton». La possibilité d'une reproduction des tuiles doit être vérifiée;
- plantation de la plate-bande à préciser dans le concept général du fleurissement du parc;
- assainissement ou remplacement du parrotia dans l'anneau en béton;
- assainissement ou rénovation des fosses de plantation de la pergola et plantation des plantes grimpantes de forte croissance;

- vérification de la faisabilité du remplacement du tapis bitumineux banal sous la pergola par un dallage «noble», permettant dans la mesure du possible l'infiltration de l'eau et évitant les îlots de chaleur.

2.6.3.Secteur 3: prairie centrale et chemins secondaires

C'est le plus grand espace ouvert du parc, primordial pour la sensation de l'espace. Le tracé des chemins est resté inchangé depuis la création du parc. La modulation du terrain a été adaptée lors la construction de la terrasse octogonale: elle doit être réadaptée légèrement lors de la réalisation des mesures projetées (*cf*. chapitre 2.6.2, secteur 2,).

Les deux chemins montants en ouest et en est doivent évoluer de l'actuel aspect de route en enrobé noir vers une apparence de chemin de jardin en gravier. Le caractère doit être pareil pour les deux boucles du chemin.

La gestion, la taille et l'élagage des arbres et des arbustes doivent respecter leur protection et les vues. Les mesures doivent participer à une mise en scène de ces dernières. Cet objectif peut être réalisé par un entretien ciblé des végétaux, respectueux du plan idéal et du plan de gestion.

Mesures

- Reformulation de l'articulation entre le chemin Est et la place devant la Black box;
- mise en place d'une prise électrique dans le sol pour servir lors des manifestations temporaires du musée;
- rénovation des revêtements, repose du caniveau en galets (adaptation des bordures et des niveaux);
- reproduction des grilles d'évacuation d'eau selon le modèle d'origine;
- boucle ouest: vérification de la possibilité d'un assainissement complet des «pas d'ânes», en protégeant les arbres, sinon mise en place d'un revêtement favorisant l'infiltration de l'eau dans le sol;
- installation d'un éclairage (montant du chemin carrossable du secteur 11);
- suivi détaillé de l'ensemble du groupe d'arbres remarquables au sud du secteur (sequoiadendron et thuyas);
- complément du groupe de magnolias, redimensionnement des massifs arbustifs pour recréer/protéger des vues.

2.6.4.Secteur 4: lisière est, servitude de passage, mur de soutènement sud

La strate arbustive de ce secteur est un peu chaotique. À part les gros pins, on ne sait pas de quand datent les différentes plantations, mais de nombreux arbustes se sont certainement implantés spontanément. La zone au-dessus de la grotte-fontaine était à l'origine beaucoup plus ouverte, avec un grand îlot rond, planté, au milieu.

La place devant la Black box a été adaptée lors de la rénovation en 2018/2019.

Un servitude de passage à pied existe le long de la limite Est de la parcelle.

Le mur de soutènement en pierre qui commence à la grotte-fontaine, a besoin d'être consolidé sur toute sa longueur.

Mesures

- Vérification pour savoir si des/une ouverture/s en profondeur jusqu'à la limite de la parcelle est faisable/souhaitable sur certaines parties;
- entretien/élagage des arbustes, complément des plantations avec des essences historiques;
- reboisement du talus entre le chemin et le mur de soutènement;
- mur de soutènement: restauration en analogie au mur déjà restauré de la cascatelle en dessus de l'étang.

2.6.5. Secteur 5: entrée sud, grotte-fontaine et petite rocaille

Le portail d'entrée sur la rue Saint-Nicolas avec ses deux piliers et ses murs arrondis nécessite une restauration complète. La grotte-fontaine en face, une des pièces maitresses du jardin, ainsi que les murs qui l'entourent, ont été restaurés en 2011/2012. Le revêtement et le caniveau du secteur sont à rénover de la même manière que le chemin principal (*cf.* secteur 11), et le stationnement sauvage de véhicules privés à cet endroit doit être supprimé.

La petite rocaille derrière la maison du gardien a été redécouverte grâce à une intervention de défrichage en 2014/2015. Elle a été «réparée» sans égard pour sa valeur patrimoniale et sans coordination avec l'Office des parcs et promenades après la pose de conduites en 2017 (intervention dans le cadre de la rénovation de la Black box).

Mesures

- Restauration du portail d'entrée;
- installation d'un adoucisseur d'eau (protection de la grotte-fontaine);
- re-création de nouvelles niches de plantation dans la petite rocaille, suppression du surplus de béton (travail d'artisan, à définir), plantation de vivaces et fougères adaptées;
- pose d'une roche pour empêcher l'accès à l'escalier rustique qui monte à travers la petite rocaille (sécurité).

2.6.6. Secteur 6: lisière sud avec mur d'enceinte

Il s'agit du boisement au sud du chemin principal et de toute la bande de terrain qui l'accompagne, y compris le mur d'enceinte. Ce mur d'enceinte le long la rue Saint-Nicolas est en bon état.

Mesures

- Conservation des arbres selon leur état phytosanitaire, abattage du chamaecyparis (en face de l'étang);
- plantation d'un arbre à grand développement à côté du grand portail;
- renouvellement ou redimensionnement de la végétation arbustive;
- plantation d'une nouvelle strate herbacée et de couvres-sol, suppression des pousses de ligneux spontanées.

2.6.7. Secteur 7: talus sud avec toilettes publiques

Ce bout de terrain, un peu isolé et à l'écart des fréquentations principales du parc, situé entre le mur d'enceinte sud et le mur de soutènement du tennis, était boisé dès l'origine du parc. Depuis les années 1950, il accueille le petit bâtiment de toilettes publiques qui, après sa dégradation et une rénovation en 2001/03, est à nouveau abandonné et fermé depuis une bonne dizaine d'années. Ces toilettes sont néanmoins nécessaires pour les utilisateurs-trices du tennis et du parc et seront réhabilitées.

Une entrée supplémentaire en direction de l'arrêt de bus serait certainement souhaitable. Toutefois, la pesée des intérêts entre l'avantage qu'apporte le chemin d'une part, et l'importance d'une telle intervention dans la substance historique du jardin (et son coût) d'autre part, reste à faire. Le conteneur enterré à l'angle du terrain rend cet aménagement cependant moins attractif. Une coordination avec les services concernés de la Ville est prévue.

Mesures

- Vérification de la faisabilité du nouveau chemin d'accès ;
- Réouverture et entretien des toilettes publiques ;
- Gestion de la végétation comme un bosquet, en analogie avec la gestion de la végétation du secteur 6.

2.6.8. Secteur 8: étang, cascatelle, rocaille et mur de soutènement

La cascade-rocaille avec son petit escalier montant au-dessus et le point de vue (cf. secteur 9) représentent des éléments centraux du parc. Ils étaient très fortement dégradés et presque invisibles sous la végétation spontanée lors du lancement de l'étude historique en 2010. Afin de rendre la valeur patrimoniale du parc à nouveau lisible, ils ont été inclus dans les restauration d'urgence en 2012/13. L'étang proprement dit est en bon état. Il a cependant subi une réparation en 2008, malheureusement avec du ciment blanc. Dans le cadre des restaurations de l'ensemble, une barrière a été posée au sud de l'étang en 2013 pour respecter les normes de sécurité en vigueur.

Du côté nord, nord-est et sud de l'étang une nouvelle plantation de vivaces, fougères et arbustes a été réalisée en 2013/2014, également

dans le cadre de la réhabilitation. Les deux îlots en pierre ont également été restaurés et plantés de végétaux aquatiques.

Mesures

- Garantir un entretien régulier et soigneux de la cascade-rocaille (y compris de l'amenée d'eau) et de la végétation, pour leur conservation à long terme (plan d'entretien détaillé);
- remplacer le hêtre pleureur, en très mauvais état phytosanitaire.

2.6.9. Secteur 9: terrasse-clairière, prairies, mur de soutènement, point de vue

Il s'agit d'une colline naturelle, rocheuse, dont la roche est visible dans la rocaille autour de la cascatelle (*cf*. secteur 8). Elle se distingue par sa couronne de pins noirs, avec comme sous-bois des fabacées (cytise à grappes, baguenaudier, coronille), un motif de jardin significatif de l'époque de la création de ce jardin. La majeure partie de la colline est recouverte d'une prairie relativement maigre, qui a un potentiel pour une augmentation du nombre d'espèces florales. La colline est aussi marquée par deux grands sequoias, dont l'un, sur son sommet, connaît depuis des années des problèmes de vitalité et fait l'objet d'un suivi par les spécialistes de l'Office des parcs et promenades. Un groupe de trois jeunes sequoias est déjà planté à proximité comme relève. Trois bancs invitent à profiter de l'ambiance particulière de la colline.

Le mur de soutènement au sud, qui commence à la rocaille, est tellement fragilisé par la pression des racines des pins qu'il faut le protéger par un nouveau mur. Démolir l'existant est trop risqué à cause du poids et de la pression des arbres.

Mesures

- Restauration simple du sentier qui mène vers le point de vue au-dessus de la cascatelle-rocaille, restauration de la modulation fine du terrain;
- mise en place d'une prise électrique dans le sol, destinée aux manifestations extérieures du musée;
- essai et mise en place de plantations d'arbres résistants au changement climatique, qui remplaceront à terme la couronne de pins;
- complément des plantations sous-bois coté est.

2.6.10. Secteur 10: lisière nord-ouest, bosquet des monuments funéraires

À l'angle nord-ouest du parc, tenu par le mur d'enceinte, se trouvait depuis la création de l'ensemble un bosquet planté, abritant deux monuments funéraires vraisemblablement factices. Le bosquet est traversé par deux sentiers. L'ambiance romantique de ce bosquet est à conserver.

Un abri (existant) contre le mur, pour ranger du matériel de jardinage et d'entretien, est admissible à l'ombre des arbres, tant que son volume et son aspect visuel restent discrets.

Le chemin plus récent, qui permet d'entrer par la «brèche» dans le mur à la cour nord de la Villa, est nécessaire et pratique. Sa matérialisation devrait afficher son époque.

Mesures

- Renouvellement de la végétation sous-bois, sans intervention sur les arbres en bon état ; plantation d'arbustes;
- remise en état des sentiers (chaille ou copeaux, à définir);
- remplacement du revêtement bitumineux du chemin récent (entrée «brèche») par des dalles allongées à joints large, favorisant l'infiltration des eaux de pluie.

2.6.11. Secteur 11: chemin carrossable

Ce chemin principal a été conçu comme un accès généreux depuis la rue Saint-Nicolas à la Villa, sous forme d'un chemin de parc. Pour une réhabilitation du chemin dans sa forme et son caractère d'origine, les aspects de circulation doivent être strictement limités aux véhicules d'entretien ou peut-être au petit train touristique, si la chose devait être faisable et opportune. Le revêtement bitumineux actuel, en très mauvais état, doit être assaini.

Mesures

- Réglages de la largeur, des pentes latérales et longitudinales y compris le caniveau en pavage de galets (à reconstruire, ou à créer à certains endroits, selon sondages et nouveaux réglages). La couche de fondation du chemin est en grande partie intacte, elle doit servir de base pour le nouveau revêtement afin de protéger les racines des arbres existants;
- rénovation du système de collecte des eaux: les collecteurs et les grilles peuvent en partie être en réutilisées, ils amèneront l'eau dans des puits d'infiltration;
- installation d'un éclairage (montant vers le chemin de la boucle ouest du secteur 3).

2.6.12. Secteur 12: terrain de tennis

Le terrain de tennis est géré par le Services des sports de la ville de Neuchâtel. Du point de vue fonctionnel et spatial, il reste aujourd'hui en dehors du parc. D'éventuels projets le concernant devraient tenir compte du voisinage du parc du MEN. Le projet de réhabilitation ne prévoit aucune mesure sur ce secteur, quand bien même une réflexion sera engagée rapidement quant à son devenir.

2.7. Calendrier

Les préparatifs des travaux et la réhabilitation-restauration se dérouleront selon le planning suivant:

Recherche mandataire spécialisé	automne 2021
Finalisation projet, élaboration plan d'exécution	printemps-été 2022
Réalisation de travaux	dès automne 2022

2.8. Coûts d'investissement

Résumé prix par groupes de travaux

Honoraires	98'220.00
Travaux préparatoires	95'500.00
Terrassements	40'425.00
Canalisations, caniveaux, regards	25'700.00
Revêtements de sol, bordures	230'510.00
Murs, enceintes, escaliers	86'900.00
Plantations, ensemencements	77'000.00
Équipements	118'400.00
Autres	36'400.00
Total travaux	809'055.00
Divers et imprévus	80'905.50
TVA 7,7 %	68'526.96
Total travaux réhabilitation TTC y.c. arrondi	**960'000.00**

Le montant des travaux sera indexé à l'indice suisse des prix à la construction (espace Mittelland).

2.9. Financement

La planification financière 2021-2024 prévoit 960'000 francs pour la réhabilitation-restauration du parc du MEN. Le devis estimatif ci-dessus se base sur les constats réalisés *in situ*, lors de la réalisation de l'étude historique et du plan de gestion, basé sur l'état des lieux. Les prix sont des

estimations effectuées à partir de prix standard et des demandes d'offres effectuées. Le phasage des différents travaux prévus prévoit que les dépenses de ce crédit d'investissement vont s'étaler de 2021 à 2023-2024.

La réouverture et l'entretien des toilettes publiques seront réalisés à terme par le Service du patrimoine bâti, qui est chargé de l'entretien des toilettes publiques sur le territoire communal.

2.10. Transversalité et partenariats

Le projet de réhabilitation-rénovation proposé découle de l'étude historique du parc menée par l'Office des parcs et promenades avec l'aide d'un expert de jardins historiques et le soutien de l'Office cantonal du patrimoine et de l'archéologie.

Le Service du patrimoine bâti et les co-directeurs du Musée d'ethnographie ont été consultés à de nombreuses reprises et ont donné leur aval à la version finale de l'avant-projet. Ils seront aussi consultés dans le cadre de l'élaboration du projet d'exécution.

Tous les matériaux et les techniques de restauration et rénovation devront être approuvés par l'Office cantonal du patrimoine et de l'archéologie.

3. Consultations

Les membres de la commission consultative Nature et paysage ont été réunis en date du 18 mai 2021. Ils et elles soulignent la qualité du rapport et des projets proposés. La Commission préavise favorablement les deux projets dans leur intégralité. Pour le parc du MEN, elle tient à ce que le projet valorise les structures anciennes et que l'entretien assure le plus grand respect possible de la biodiversité du lieu. Elle suggère qu'une valorisation des espèces présentes sur le site soit communiquée par une information adéquate. Pour le jardin de l'Hôtel DuPeyrou, la Commission souhaite qu'une variété des essences des arbres fruitiers palissés prévus soit envisagée dans la mesure du possible.

La commission du Dicastère du développement durable, de la mobilité, des infrastructures et de l'énergie sera consultée.

4. Impacts des propositions

4.1. Impact sur l'environnement

4.1.1. Jardin de l'Hôtel DuPeyrou

La réhabilitation-restauration du jardin de l'Hôtel DuPeyrou s'inscrit dans la volonté de notre Conseil de valoriser des espaces ouverts et paysagers de qualité sur l'ensemble du territoire communal. De plus, le jardin représente une entité paysagère importante, dans un réseau de parcs de la ville. Ce projet vise également à renforcer la biodiversité, notamment par le remplacement du gazon par des plantations de vivaces et des haies de thuya par des arbres fruitiers. La plantation de nouveaux arbustes en complément des masses arborées existantes améliore encore la fonction de rafraichissement du site, déjà importante grâce au bassin d'eau. L'arrosage par un système amenant l'eau du lac est prévu à terme dans le cadre du réaménagement des Jeunes-rives (*cf.* Rapport 20-001 concernant le nouveau parc urbain des Jeunes-Rives, du 16 mars 2020).

4.1.2. Parc du Musée d'ethnographie (MEN)

Le parc présente une richesse biologique importante dont il convient de maintenir l'équilibre et de développer le potentiel. Le projet diversifie encore plus la flore du site et protège et développe les habitats pour la faune. Ainsi, la biodiversité de l'ensemble du secteur est favorisée et sa mise en réseau avec les milieux naturels du Seyon et le parc du Prince est renforcée. La réhabilitation-restauration du parc du Musée d'Ethnographie s'inscrit dans la volonté de notre Conseil de valoriser les espaces paysagers de qualité à proximité du centre-ville. Nous relevons que les activités d'arrosage du parc du Musée d'ethnographie seront limitées aux jeunes arbustes récemment plantés et aux massifs qui agrémenteront l'abord du bâtiment.

4.2. Impact sur les finances

Les deux demandes de crédit présentées dans ce rapport correspondent aux montants prévus à la planification financière. Le montant d'amortissement à charge du Service des parcs, forêts et domaines s'élèvera à 52'500 francs par année.

Les interventions prévues dans ce projet de réhabilitation-rénovation permettront également de simplifier et améliorer l'efficience des travaux d'entretien de ces deux jardins emblématiques.

4.3. Impact sur le personnel communal

Le travail d'entretien sera facilité par les améliorations apportées aux structures de l'aménagement des deux espaces, ce qui aura également un impact positif sur la sécurité du personnel. D'autre part, l'actualisation des deux plans de gestion permettra de préciser les différentes tâches d'entretien afin d'optimiser les interventions.

5. Conclusion

Les deux projets présentés dans le cadre du présent rapport s'inscrivent dans une vision urbanistique tenant compte des structures paysagères (existantes ou à créer), afin d'améliorer la qualité de vie, l'attractivité de la commune, les liens sociaux, la biodiversité et l'adaptation au changement climatique. La valorisation des espaces ouverts et paysagers revêt toujours plus d'importance pour la qualité de vie et la biodiversité en milieu construit. L'Office des parcs et promenades, dont les missions ont largement évolué dans ce sens ces dernières années, s'y emploie.

Les deux projets présentés reposent sur un principe de gestion d'un patrimoine paysager pour les générations à venir: l'état de délabrement de ces deux parcs peut devenir critique, avec la mise en évidence du vieillissement et du mauvais état des structures végétales, ainsi que des éléments constructifs qui, pour bon nombre d'entre eux, présentent également des problèmes de sécurité.

Ces deux parcs aux caractéristiques paysagères très distinctes demandent une approche différenciée, avec la mise en place de deux concepts globaux, différents en raison des spécificités de chacun des sites, mais visant tous deux la préservation de leur qualité intrinsèque.

Lieu symbolique et prestigieux, le jardin de l'Hôtel DuPeyrou s'inscrit dans un continuum paysager qui va de la Grande-Rochette aux Jeunes-Rives, en passant par la rue de l'Orangerie et le Jardin anglais. L'esprit du lieu a été marqué par une interprétation «à la française» au 19e siècle, devenue caractéristique, suscitant l'attachement de la population et un fort attrait touristique. Cette conception sera pérennisée tout en intégrant de nouvelles essences à la flore du site: en lieu et place des plantes annuelles remplacées deux fois par année, des plantes vivaces plus attractives pour la micro-faune seront disposées dans une perspective de durabilité. En plus du nouvel aménagement qualitatif des abords de la terrasse du restaurant, adapté à cet usage et réglant les aspects sécuritaires, le bâtiment historique de l'Hôtel DuPeyrou bénéficiera d'un cadre paysager à la hauteur du caractère prestigieux de son architecture.

Le parc du Musée d'ethnographie, au carrefour entre nature et culture, est une des composantes essentielles de son rayonnement international. Il

offre également un espace paysager à proximité du centre-ville, accessible à l'ensemble de la population. Il met en scène le grand paysage avec des vues sur le lac, le plateau et les Alpes. Alors que les bâtiments du MEN ont récemment fait l'objet d'importantes rénovations, la gestion des espaces extérieurs s'est limitée aux interventions urgentes. En s'appuyant sur une étude historique et un plan de gestion pour ce parc, notre Conseil sollicite aujourd'hui un crédit permettant de réaliser les investissements nécessaires à une réhabilitation complète et cohérente.

Les travaux prévus pour ces deux parcs permettront de valoriser un patrimoine urbanistique, paysager et culturel marquant de la ville et également d'en optimiser l'entretien.

C'est dans cet esprit que nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, d'adopter les deux projets d'arrêtés accompagnant le présent rapport.

Neuchâtel, le 19 mai 2021

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL:

La présidente,	Le chancelier,
Violaine Blétry-de Montmollin	Daniel Veuve

Projet I

ARRETE
CONCERNANT LA RENOVATION ET REHABILITATION DU JARDIN DE L'HOTEL DUPEYROU

(Du …)

Le Conseil général de la Ville de Neuchâtel,

Sur la proposition du Conseil communal,

arrête:

Article premier.- Un crédit de 540'000 francs est accordé au Conseil communal pour les travaux de rénovation et réhabilitation du jardin de l'Hôtel DuPeyrou.

Art. 2.- Cet investissement sera amorti au taux de 3,5% et sera porté à la charge du Service des parcs, forêts et domaines (Office des parcs et promenades, entité de gestion 116.00).

Art. 3.- L'investissement sera indexé à l'indice suisse des prix à la construction pour l'espace Mittelland.

Art. 4.- Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Projet II

ARRETE
CONCERNANT LA RENOVATION ET LA REHABILITATION DU PARC DU MUSEE D'ETHNOGRAPHIE

(Du …)

Le Conseil général de la Ville de Neuchâtel,

Sur la proposition du Conseil communal,

arrête:

Article premier.- Un crédit de 960'000 francs est accordé au Conseil communal pour les travaux de rénovation et réhabilitation du parc du Musée d'Ethnographie.

Art. 2.- Cet investissement sera amorti au taux de 3,5% et sera porté à la charge du Service des parcs, forêts et domaines (Office des parcs et promenades, entité de gestion 116.00).

Art. 3.- L'investissement sera indexé à l'indice suisse des prix à la construction pour l'espace Mittelland.

Art. 4.- Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Table des matières

1. Restauration et réhabilitation du jardin de l'Hôtel DuPeyrou 2

1.1. Histoire et descriptif du parc 2

1.1.1. Évolution entre 1820 et 1930 3

1.1.2. Transformations importantes dès 1930 5

1.2. État des lieux et besoins de rénovations 7

1.3. Projet de réhabilitation-restauration 9

1.3.1. Principes 10

1.3.2. Objectifs généraux 11

1.3.3. Mesures proposées 11

1.4. Calendrier 13

1.5. Coûts 14

1.6. Financement 14

1.7. Transversalité et partenariats 15

2. Restauration et réhabilitation du parc du Musée d'ethnographie de Neuchâtel (MEN) 16

2.1. Contexte 16

2.2. Historique et descriptif du parc 17

2.2.1. Configuration et bâtiments 17

2.2.2. Usages et ambiances 18

2.2.3. Composition spatiale et parcellaire 20

2.3. Valeur patrimoniale 22

2.4. Biodiversité 22

2.5. Besoins en rénovation 24

2.5.1. Éléments fortement dégradés 24

2.5.2. Travaux déjà entrepris 26

2.5.3. Plan de gestion 28

2.6. Projet de réhabilitation-restauration 29

2.6.1. Secteur 1: accès nord et cour d'honneur 32

2.6.2. Secteur 2: terrasses sud et pergola 33

2.6.3. Secteur 3: prairie centrale et chemins secondaires 34

2.6.4. Secteur 4: lisière est, servitude de passage, mur de soutènement sud 34

2.6.5. Secteur 5: entrée sud, grotte-fontaine et petite rocaille 35

2.6.6. Secteur 6: lisière sud avec mur d'enceinte 35

2.6.7. Secteur 7: talus sud avec toilettes publiques 36

2.6.8. Secteur 8: étang, cascatelle, rocaille et mur de soutènement 36

2.6.9. Secteur 9: terrasse-clairière, prairies, mur de soutènement, point de vue 37

2.6.10. Secteur 10: lisière nord-ouest, bosquet des monuments funéraires 37

2.6.11. Secteur 11: chemin carrossable 38

2.6.12. Secteur 12: terrain de tennis 38

2.7. Calendrier 39

2.8. Coûts d'investissement 39

2.9. Financement 39

2.10. Transversalité et partenariats 40

3. Consultations 40

4. Impacts des propositions 41

4.1. Impact sur l'environnement 41

4.1.1. Jardin de l'Hôtel DuPeyrou 41
4.1.2. Parc du Musée d'ethnographie (MEN) 41
4.2. Impact sur les finances 41
4.3. Impact sur le personnel communal 42
5. Conclusion 42